Département des Landes

MAIRIE DE TARTAS

Identifiant unique*: 040-214003139-20150609-2015_DC9-AU
Envoyé en préfecture, le 16/06/2015 - 15:06
Reçu en préfecture, le 16/06/2015 - 15:10

République Française

DECISION

N° 2015-9

Prêt à usage à la SCEA LAGRABE pour un terrain au lieu-dit Martiac

---

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 mars 2014 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

VU la demande présentée le 8 juin 2015 par M Jean-Pierre LABORDE, gérant de la SCEA LAGRABE pour exploiter des terres situées au lieu dit martiac à proximité des jardins familiaux.

VU le contrat de prêt à usage gratuit proposé pour partie des parcelles cadastrées section B 656 et 658 pour une superficie de 9 549,02 m²

DÉCIDE

Article 1er : de signer le contrat de prêt à usage gratuit en faveur de la SCEA Lagrabe représentée par Jean-Pierre LABORDE demeuurant 133 chemin de Harlan 40400 TARTAS

Article 2 : le contrat signé pour une durée de un an à compter du 8 juin 2015 sera reconductible d'année en année par tacite reconduction jusqu'à dénonciation du contrat par l'un ou l'autre des parties

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 9 juin 2015

Le Maire,

VILLE DE TARTAS ★ LANDES - 40400 ★

J-F. BROQUÈRES